

Principes de la politique du personnel

V1.0, Etat au 28 janvier 2009

Schweizerische Exportrisikoversicherung
Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni
Swiss Export Risk Insurance



Conduite du personnel

Pour nous, diriger signifie assumer nos responsabilités face aux exigences de toutes les parties prenantes et savoir déléguer en fonction des niveaux. Nous atteignons nos objectifs, qu'ils nous aient été fixés ou qu'il s'agisse des nôtres, sans préférences personnelles et en préservant l'égalité des chances, indépendamment de l'origine, de la nationalité, du sexe, de l'orientation sexuelle, de la religion ou de l'âge. Les instances dirigeantes sont exigeantes, mais encourageantes de la même manière qu'elles sont elles-mêmes soumises à des exigences et encouragées.

Tableau d'effectifs

Le tableau d'effectifs est réévalué annuellement par le Conseil d'administration lors de la séance consacrée au budget. En principe, nous ne souhaitons pas avoir des postes en réserve. Nous absorbons d'éventuels pics de travail grâce au soutien d'autres départements, d'heures supplémentaires et de collaborateurs ou collaboratrices temporaires.

Développement du personnel

Nous exigeons un haut niveau d'engagement et de qualification. Grâce à la formation et la formation continue, nous favorisons le développement des compétences tant professionnelles que sociales. Comme nous investissons beaucoup dans nos collaborateurs et collaboratrices, nous souhaitons entretenir des relations de travail à long terme avec eux. Nous nous engageons en faveur des jeunes en offrant des places d'apprentissage et/ou de stage.

Aspects sociaux

Nous offrons des conditions de travail contemporaines et des prestations sociales conformes au marché. Nous soutenons par ailleurs les collaborateurs et collaboratrices dans l'utilisation des transports publics et dans la prévention en matière de santé. La fumée n'est autorisée que dans certains lieux prévus à cet effet.

Salaire

Notre système salarial garantit une rémunération adaptée aux exigences, conforme au marché et égale entre les sexes. Le salaire de base constitue l'essentiel du salaire. A cela s'ajoute une part variable qui suit le degré d'atteinte des objectifs, fixés individuellement, ainsi que le résultat opérationnel. Le Règlement du personnel complète ces informations.

Conception du travail

Nous offrons une infrastructure fonctionnelle, ainsi que des moyens de travail modernes, mais indépendants des modes. Selon la fonction, nous sommes ouverts à une organisation flexible du travail.

Information, communication et comportement

En ce qui concerne l'information et la communication, nous pratiquons le principe de réciprocité: communiquer activement des informations et collecter activement des informations. Nous nous comportons de manière respectueuse et loyale, sommes ouverts, francs et intègres. Nous nous engageons dans nos tâches de bonne foi, au mieux de nos connaissances.

Climat de travail

Nous travaillons dans un climat de confiance réciproque. Lors d'événements en commun, nous renforçons la cohésion et la compréhension mutuelle.